

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 95-008 du 22 Août 1995

Portant autorisation de ratification
de l'Accord de Coopération Economique,
Scientifique, Technique et Culturelle
entre le Gouvernement de la République
du Bénin et le Gouvernement du Royaume
du Maroc.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté.

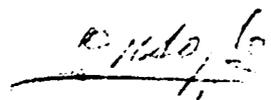
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi
dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de Coopération Economique, Scientifique, Technique et Culturelle signé le 07 Mars 1991 entre le Gouvernement de la République du Bénin et le Gouvernement du Royaume du Maroc.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 22 Août 1995

par le Président de la
République, Chef de l'Etat.
Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.-

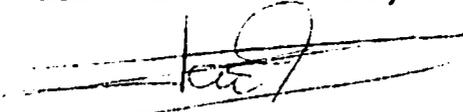
le Ministre d'Etat, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouver-
nementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,


Edgar-Yves MONNOU.-

Le Ministre de la Culture et
des Communications,


Félicienne S. GUINIKOUKOU.-

.../...

Le Ministre chargé des Relations
avec les Institutions, Porte-
Parole du Gouvernement,



Théodore HOLO.

Ampliations : PR 5 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 ME-DN 4 MAEC 4 MCC 4
MRI-PPG 4 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 ENA-FASJEP-UNB 3 JO 1.-